

QUESTIONNAIRE AU CANDIDAT A L'ELECTION MUNICIPALE 2008

Soumis par l'Association familiale catholique de Sens et sa région

Tél : 03.86.64.13.81 (afcsens@free.fr)

Madame, Monsieur, nous vous remercions de l'attention portée à ce questionnaire. Vos réponses (ou votre non-réponse) d'ici le 3 mars éclaireront les citoyens de votre commune sur vos intentions concernant le soutien aux familles, et seront publiées sur le site internet afcsens.free.fr et sur le site internet www.afc-france.org

CANDIDAT :

NOM PRENOM : PARIS Daniel

PARTI OU TENDANCE POLITIQUE : PRG

COMMUNE (et nombre d'habitants) : SENS (25000)

DEPARTEMENT : Yonne (89)

(Informations obligatoires)

CANDIDAT SORTANT : Marie-Louise Fort

1. DELEGUE MUNICIPAL A LA FAMILLE ?

Certaines équipes municipales ont choisi d'avoir un délégué à la famille ou un adjoint explicitement chargé de porter les préoccupations des familles dans tous les débats et décisions du Conseil. Si vous avez déjà fait ce choix, quelle est la mission du délégué ? Sinon, que prévoyez-vous ?

La question n'est pas encore tranchée à ce jour, il y aura de toute façon un maire adjoint en charge des questions familiales.

2. OFFICIER D'ETAT-CIVIL ET MARIAGE

Vous procéderez à des mariages et savez leur fragilité. Que prévoyez-vous pour sensibiliser les couples à cet engagement ? (exemple : appel à des associations pour la préparation au

mariage civil, échange avec les candidats au mariage...). Si la légalisation de l'union de personnes de même sexe survient et repose sur les maires, que ferez-vous ?

Il nous semble plus important de développer sur Sens des structures d'accueil pour les couples en difficultés telles que la Thérapie de couple accessible à toutes les familles ou un vrai service de conseil conjugal qui est inexistant sur notre ville.

La légalisation de l'union de personnes de même sexe, aux termes de notre Constitution, dépend uniquement du législateur, c'est à dire de l'Assemblée Nationale. Le maire est tenu d'appliquer les lois de la République.

3. PETITE ENFANCE ET ADOLESCENCE

Quelle analyse faites-vous de l'accueil de la petite enfance sur la commune (amplitude horaire, modes de garde, accès aux enfants porteurs d'un handicap, ouverture à toutes les familles même celles où un parent a choisi de rester au foyer, gestionnaires, ...). Quelles améliorations vous semblent nécessaires ?

Avez-vous des propositions d'activités extrascolaires pour les enfants et adolescents ?

Même si la ville est dotée de deux crèches et de trois haltes garderies, leur capacité d'accueil reste limitée et il manque des structures pour les enfants de 0 à 3 ans dont les parents ont des horaires de travail avec de grandes amplitudes.

Nous pourrions soutenir la création d'une crèche hospitalière adaptées aux horaires des infirmières et des aides soignantes comme cela existe à Auxerre, nous pouvons également aider à la création de crèches en Entreprise.

Les haltes garderies doivent rester ouverte à tous les parents même ceux qui ne

travaillent pas. Ils contribuent également à créer des échanges entre les parents notamment pour les mères isolées seules avec leurs enfants en bas âges ou les familles fragilisées, et celles-ci sont nombreuses sur le Sénonais. Ces lieux constituent également des espaces de vie et de socialisation pour les enfants tout en préparant leur entrée à l'école.

Même s'il existe une crèche familiale (gérée par la Croix-Rouge de l'Yonne), il nous semble important de soutenir son développement car elle répond à un réel besoin des familles et est un lieu sécurisant pour les parents et les mères de famille. Mais à l'heure actuelle elle n'est pas totalement exploitée par manque de subvention.

Nous avons déjà un relais d'assistante maternelle (relais Hirondelle) qui n'est pas située dans un lieu facilement accessible à toutes les familles. Nous veillerons donc à améliorer son fonctionnement.

La ville, en partenariat avec l'éducation Nationale, mettra tout en place pour que des enfants porteurs de handicap puissent suivre normalement leur scolarité avec l'aide d'une personne spécialisée à ses côtés. Cet accompagnement existe déjà mais trop peu d'enfants en bénéficient.

4. AIDER LES PARENTS À ETRE EDUCATEURS

La vie d'époux et de parents est difficile ; quelles actions comptez-vous mettre en place pour offrir, par exemple, un lieu de rencontre, d'échanges et d'informations aux familles, particulièrement dans les quartiers, et pour soutenir les parents dans leurs tâches éducatives ?

Nous souhaitons créer des maisons de quartier dans lesquelles il y aura un soutien scolaire pour les enfants et adolescents. Mais surtout ces lieux feront renaître un réel échange intergénérationnel et favoriseront le soutien entre les familles.

La Maison de la Parentalité qui existe sur Sens depuis bientôt deux ans a mis du temps à trouver sa place car elle n'a pas été soutenue .Elle doit représenter un relais important pour les familles et les parents et nous soutiendrons activement son développement en commençant par pourvoir le poste d'animatrice qui est vacant depuis le début et qui freine l'action de cette maison. Mais son développement se fera en partenariat avec toutes les personnes présentes sur le terrain.

5. CARTE FAMILLE

La « Carte famille nombreuse » a été modernisée en 2006, ouvrant des facilités aux familles dans certains commerces, lieux culturels...Prévoyez-vous des réductions sur les prestations municipales, culturelles, sportives, notamment, où le quotient familial n'est pas applicable ?

Notre politique consiste à mettre en place des aides pour les familles à faible revenu pour qu'aucun enfant ne puisse être écarté de la pratique culturelle ou sportive pour des raisons financières. Nous voulons que ces aides soient données de façon dégressive et lissée afin d'éviter les effets de seuil pernicieux qui peuvent générer des injustices flagrantes entre des situations financières très proches.

Les associations bénéficieront de subventions dans le cadre de contrats d'objectifs pluriannuels où pourront également être appréciés les efforts qu'elles engagent pour faciliter l'accès à des publics habituellement éloignés des pratiques culturelles ou sportives.

Un projet qui nous tient à coeur est celui d'un cinéma accessible à tous avec des tarifs adaptées aux familles nombreuses et aux seniors ou avec des cartes d'abonnement comme cela se fait dans d'autres villes de même taille.

Nous voulons diminuer le coût des transports en commun pour les Collégiens et Lycéens de la ville qui ne peuvent bénéficier de la gratuité comme c'est le cas pour le transport scolaire des jeunes des communes alentour.

6. TAXE D'HABITATION ET ABATTEMENTS POUR CHARGE DE FAMILLE

La municipalité peut augmenter les taux d'abattement pour charge de famille dans le calcul de la taxe d'habitation. Vous engagez-vous à proposer d'appliquer les taux maxima ? Sinon, pourquoi ?

Historiquement à Sens, comme dans beaucoup de communes d'ailleurs, les taux d'abattement ont toujours été des taux maxima.

7. POUVOIRS DE POLICE

Les pouvoirs de police dont dispose le maire lui permettent de contribuer à la protection de l'enfance, notamment par des interdictions en matière d'affichage. Vous engagez-vous à les mettre en oeuvre et dans quelles conditions ?

Nous ferons appliquer la loi

8. LOGEMENT DES FAMILLES

Quelles actions mènerez-vous pour faciliter le logement des familles (critères d'attribution, répartition dans la commune, dans les programmes immobiliers et les rénovations, diversification du parc avec des logements pour familles nombreuses et pour familles ayant un enfant handicapé.....) ?

Dans le cadre de la rénovation urbaine, l'examen des projets portera sur la mise aux normes environnementales, qui induisent un surcoût de construction mais une baisse des charges pour l'avenir, sur le respect des normes handicap, sur la mixité sociale et sur la diversification de l'offre en terme de taille des logements. Nous veillerons au bon fonctionnement de la commission d'attribution des logements des bailleurs sociaux.

9. OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE

Comptez-vous élargir les autorisations actuelles, ou réserver ce jour aux temps en famille, sportifs, culturels, spirituels ? Que ferez-vous quand une grande enseigne vous demandera d'ouvrir à Noël ou un jour férié ?

Nous ne souhaitons pas étendre les dispositions actuelles

10. QUALITE DE LA VIE COLLECTIVE. PATRIMOINE RELIGIEUX COMMUNAL

Services et commerces de proximité, trottoirs convenables pour les personnes à mobilité réduite et poussettes, pistes cyclables vers les écoles... Quels sont vos projets pour les familles et les personnes âgées qui se déplacent plus difficilement ?

D_ autre part, églises et monuments religieux font partie de notre patrimoine commun : qu_ envisagez-vous en termes d_ entretien et de mise en valeur des édifices ? Attachez-vous une valeur particulière au maintien de leur affectation au culte ?

Nous voulons retrouver une structure urbaine d'éco-quartiers, dont un des principes est de préserver la mixité urbaine, c'est à dire les habitations, les commerces, l'artisanat, les activités tertiaires. Si le problème est prégnant dans le centre ville, il concerne tout autant la première et la seconde couronne qui n'ont quasiment plus que des habitations. Le Plan Local d'Urbanisme est à revoir dans ce sens.

Nous sommes conscients des carences considérables en matière de circulation, d'accessibilité, pour les personnes à mobilité réduite, pour les personnes âgées, pour les parents d'enfants en bas âge, et de sécurité et continuité des pistes cyclables.

Nous ferons un état des lieux circonscrit avec les habitants, qui sont les plus aptes à identifier tous les problèmes qu'ils rencontrent pour leur mobilité. Les conseils de quartier que nous mettrons en place seront un bon vecteur pour opérer cet état des

lieux. Nous souhaitons développer les circuits de circulation douce (piéton, cycles, rollers) qui n'existent quasiment pas aujourd'hui.

L'entretien fait par les communes des églises construites avant la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat se fait souvent très mal pour des raisons financières évidentes lorsque ces églises sont sans culte. Leur désaffectation permet d'envisager des projets culturels qui ramènent vie et partage dans ces lieux. Si nous envisagions un jour un tel projet, nous laisserions bien évidemment à la hiérarchie et à la communauté catholiques le choix final de prendre une telle décision.